



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 12 décembre 2019

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le jeudi 12 décembre 2019 à 16 h 00 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

- M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
- Mmes Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
- Nathalie Ricard, membre
- Brigitte Villeneuve, membre
- MM. Bertrand Lefebvre, membre

Ainsi que :

- Mmes Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
- Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
- M. Daniel LeBlanc, directeur des opérations
- Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies

RÉSOL. : 129-12-2019 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 130-12-2019 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Et en y ajoutant les points 13 et 14 :

- 13. Confirmation au poste de directeur des opérations – Daniel LeBlanc;
- 14. Approbation des conditions salariales du chargé de projets et adoption d'un nouvel organigramme;

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 novembre 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Autorisation d'ajout d'une carte de crédit – Contremaître;
6. Adoption du calendrier des assemblées pour l'année 2020 de la RAIM;
7. Non-renouvellement du contrat pour les services professionnels en communication pour un accompagnement stratégique;
8. Autorisation d'une demande de stage à la station de production d'eau potable – Boris Tchomnou;
9. Autorisation de procéder par appel d'offres pour le projet « Maison Lacasse » - Aménagement d'espaces administratifs;
10. Autorisation de signature pour l'acquisition des lots 5 742 764 et 5 742 765 – rue George VI;
11. Renouvellement assurances générales pour la période 2019-2020;
12. Affaires nouvelles;
13. Confirmation au poste de directeur des opérations – Daniel LeBlanc; -
AJOUT
14. Approbation des conditions salariales du chargé de projets et adoption d'un nouvel organigramme; - **AJOUT**
15. Affaires nouvelles;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 131-12-2019 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 novembre 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 novembre 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 132-12-2019 (Adoption des listes des comptes payés et
des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 4 323,66 \$ et de 133 188,93 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 133-12-2019 (Autorisation d'ajout d'une carte de crédit –
Contremaître)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QU'une carte de crédit Visa Desjardins soit émise au nom de monsieur Daniel Paquette, contremaître à la RAIM, avec les mêmes conditions que les autres détenteurs de carte soit un montant maximal de crédit de 5 000 \$.

QUE la secrétaire-trésorière soit à autorisée à signer pour et nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins tous les documents requis par Visa Desjardins.

En l'absence de la secrétaire-trésorière de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins que l'assistante secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ces documents.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 134-12-2019 (Adoption du calendrier des assemblées
pour l'année 2020 de la RAIM)**

ATTENDU la résolution 128-07-2015 établissant les dates et heures d'assemblées ordinaires du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration adopte le calendrier 2020 des séances ordinaires de la RAIM devant se tenir à 9h30, à l'exception du 27 janvier et du 24 août à 13h30.

QUE la séance ordinaire du 28 décembre soit devancée au 10 décembre 2020 à 16 h.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

Date

Lundi le 27 janvier
Lundi le 24 février
Lundi le 23 mars
Lundi le 27 avril
Lundi le 25 mai
Lundi le 22 juin
Lundi le 27 juillet
Lundi le 24 août
Lundi le 28 septembre
Lundi le 26 octobre
Lundi le 23 novembre
Jeudi le 10 décembre

Toutes ces séances se tiendront au 4445 côte de Terrebonne,
Terrebonne.

QU'un avis soit publié à cet effet.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 135-12-2019 (Non-renouvellement du contrat pour les services professionnels en communication pour un accompagnement stratégique)

ATTENDU la résolution 07-01-2018 adoptée le 22 janvier 2018, acceptant la soumission de la firme Factorie l'agence pour les services professionnels en communication pour un accompagnement stratégique pour une période d'un (1) an avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles pour un montant de 51 048,90 \$ taxes incluses (RAIM-2017-010);

ATTENDU QUE la soumission RAIM-2017-010 couvrait la période d'une année à compter du 22 janvier 2018 ou l'atteinte du montant total adjugé;

ATTENDU QUE la soumission RAIM-2017-010 a été renouvelée pour une première année (résolution 151-12-2018);

ATTENDU le changement des besoins de la RAIM;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la direction de la RAIM à ne pas renouveler le contrat pour les services professionnels en communication pour un accompagnement stratégique avec la firme Factorie l'agence, le tout selon l'article F du cahier des charges spécifiques.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 136-12-2019 (Autorisation d'une demande de stage à la
station de production d'eau potable – Boris Tchomnou)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Bertrand Lefebvre

D'AUTORISER monsieur Boris Tchomnou, étudiant au programme de formation *Conduite de procédés de traitement de l'eau* au Centre de formation Paul-Gérin-Lajoie, à faire un stage non-rémunéré à la station de production d'eau potable de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins du 3 au 14 février 2020 conditionnellement aux résultats de l'enquête de sécurité.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 137-12-2019 (Autorisation de procéder par appel d'offres
pour le projet « Maison Lacasse » - Aménagement d'espaces
administratifs)**

ATTENDU la confirmation de la vocation de la « Maison Lacasse » par la résolution 07-01-2019 pour l'aménagement d'espaces administratifs;

ATTENDU QUE par la résolution 44-04-2019, la RAIM, acceptait la soumission de la firme Viau Bastien Gosselin Architectes inc (VGBA) pour les services professionnels pluridisciplinaires pour la réalisation d'un programme de besoins fonctionnels et techniques (PFT) dans le cadre du projet de revitalisation de la Maison Lacasse (RAIM-2019-002);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAIM a pris acte du rapport et programme fonctionnel et technique « Revitalisation de la Maison Lacasse » daté du 1^{er} novembre 2019;

ATTENDU QU'un montant 1 041 416,74 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté (4455 côte Terrebonne) est dédié pour la restauration et l'aménagement de bureaux administratifs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration autorise la direction de la RAIM à procéder par appel d'offres pour la réalisation du projet d'aménagement d'espaces administratifs.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 138-12-2019 (Autorisation de signature pour l'acquisition
des lots 5 742 764 et 5 742 765 – rue George VI)**

ATTENDU QUE la RAIM désire faire l'acquisition de deux (2) lots adjacents à la station George VI à Terrebonne, considérant la proximité de ses équipements de surpression;

ATTENDU le rapport d'évaluation préparé par la firme Paris Lacouceur et associés inc., confirmant la valeur marchande à 38 500 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU la négociation d'une entente avec Gestion W.R.N. Poulin inc pour l'acquisition des lots 5 742 764 et 5 742 765 au montant de 38 500 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une autorisation de signature par les représentants de la RAIM de la promesse d'achat et de l'acte de vente à être préparés par Me François Duval, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le président et la secrétaire-trésorière de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins la promesse d'achat, l'acte de vente ainsi que tout autre document relatif à cette transaction.

QUE le prix de la vente soit fixé à 38 500 \$ pour l'acquisition des lots 5 742 765 et 5 742 765 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

QUE la RAIM paiera tous les frais, frais accessoires et honoraires des présentes, du contrat de vente, de sa publication des copies pour les parties.

QUE Me François Duval, notaire soit mandaté pour préparer tous les documents légaux requis pour l'acquisition des lots 5 742 765 et 5 742 765 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

En l'absence du président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, un des deux vice-présidents est autorisé à signer les documents relatifs à cette transaction.

En l'absence de la secrétaire-trésorière de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins que l'assistante secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 139-12-2019 (Renouvellement assurances générales pour la période 2019-2020)

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres RAIM-2015-005 et par la résolution 187-11-2015, la RAIM a confié le portefeuille de ses assurances pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016 à la firme de courtage BFL Canada risques et assurances inc.;

ATTENDU l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q.c.C.19, lequel permet qu'un contrat d'assurance soit reconduit jusqu'à concurrence d'une période totale de cinq (5) ans, et ce, sans demande de soumission;

ATTENDU QUE la Régie a mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'accompagner dans le processus de renouvellement du programme d'assurances de dommages;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Julien, premier directeur principal et responsable du Service de gestion des risques et assurances de dommages de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en date du 10 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR: Bertrand Lefebvre

APPUYÉ PAR: Brigitte Villeneuve

QUE soit autorisée la reconduction, pour la période du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020, du portefeuille d'assurances que détient la RAIM, le tout en conformité avec la proposition de la firme de courtage BFL Canada risques et assurances Inc., au montant de 173 648 \$ taxes applicables en sus.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 140-12-2019 (Confirmation au poste de directeur des opérations – Daniel LeBlanc)

ATTENDU l'embauche de Monsieur Daniel LeBlanc à titre de directeur des opérations le 26 juin 2019;

ATTENDU la résolution 64-06-2019 fixant les conditions de travail de M. Daniel LeBlanc;

ATTENDU QUE la période probatoire de M. Daniel LeBlanc se termine au plus tard le 26 décembre 2019 et ce conformément à l'article 4.10 A) du *Protocole d'entente* entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE M. LeBlanc a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste, tel que le confirme l'évaluation formelle de son rendement effectuée par Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière, le 11 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration confirme la permanence de Monsieur Daniel LeBlanc à titre de directeur des opérations à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 141-12-2019 (Approbation des conditions salariales du chargé de projets et adoption d'un nouvel organigramme)

ATTENDU la création du poste de chargé de projets adoptée par la résolution 111-10-2019;

ATTENDU QUE la RAIM s'est fait accompagner par la direction des ressources humaines de la Ville de Terrebonne durant le processus de création de ce poste;

ATTENDU QUE l'évaluation salariale a été établie à 90 000 \$ / an;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la RAIM approuve le salaire annuel du chargé de projets à 90 000 \$.

Qu'une allocation mensuelle pour téléphone cellulaire au montant de 80,00 \$ soit versée, et ce, aux mêmes conditions décrites dans la résolution 126-11-2019.

Les autres conditions de travail sont celles prévues au protocole d'entente de *L'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne*.

QUE le conseil d'administration, sur recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Chantal Marceau, adopte le nouvel organigramme de la RAIM, dont copie est jointe à présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 142-12-2019 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ


Président


Secrétaire-trésorière